# EXTRAIT DES REGISTRES

*De la Maiſon Commune de la ville de Toulouſe.*

Du 26 Mai 1790.

Meſſieurs DE RIGAUD, Maire; BERTRAND aîné, SABATIÉ, BABAR, ESQUIROL, VIGNOLES, BRAGOUSE, MARIE, D'ADHEMAR, CAROL, BELLOMAYRE, SAINT-RAYMOND-SACARIN, GARY, MALPEL, CASTAING & BOUBÉE, Officiers Municipaux, M. DUPUY, Procureur de la Commune, étant aſſemblés dans le petit Conſiſtoire de la Maiſon commune.

M. DUPUY, Procureur de la Commune a dit : que dans la ſéance qui vient d'être tenue publiquement dans le grand Conſiſtoire, la Commune ayant manifeſté le vœu le plus ardent de former une confédération avec la Milice patriotique de Bordeaux, il s'empreſſe de nous requérir d'adhérer à ſon vœu, à l'effet de cimenter, par un

Cce
FRC
8737

nouveau nœud, les liens qui doivent unir tous les Patriotes, & ne composer de tous les Français, pénétrés des mêmes vues & des mêmes principes, qu'une seule & même famille.

SUR QUOI, il a été unanimement DÉLIBÉRÉ de charger aussi M. Delmas, Colonel de la Légion de la Pierre, de partir sur le champ pour Moissac, d'exprimer à M. de Courpon, Major Général des Gardes Nationales de Bordeaux, le vœu de la Commune & de la Municipalité, de resserrer, par le pacte fédératif, les liens qui de tout temps ont uni nos cœurs à ceux des vrais Patriotes de la ville de Bordeaux, dont il commande un détachement, & d'interposer ses bons offices auprès de la Municipalité de Bordeaux, pour lui faire agréer le plan de la confédération proposée; & en conséquence, que M. Delmas remettra un extrait de la présente délibération à M. de Courpon, & qu'un pareil extrait sera envoyé par le courrier de demain à MM. les Maire & Officiers Municipaux de la ville de Bordeaux. DE RIGAUD, Maire, & les autres Délibérans, signés au registre.

Collationné, MICHELDIEULAFOY, Secrétaire.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

## *Lettre des Officiers Municipaux de Toulouse à ceux de Bordeaux.*

MESSIEURS ET CHERS CONFRERES,

DES Citoyens armés par la sageſſe ; des ſoldats envoyés au nom de la liberté, non pour de vaines conquêtes, mais pour aller ſecourir leurs freres, ſont le plus beau ſpectacle qui pût être donné aux Nations ; il n'y eut jamais d'exemple plus impoſant & d'inſtruction plus utile. C'eſt un trait profond de lumiere, fait pour briller aux yeux de nos Légiſlateurs ; par vos délibérations, vous avez ſtipulé pour le genre humain.

Vous ne nous avez laiſſé d'autre gloire que celle de nous unir à vous, & de devenir un anneau de la chaîne qui va lier dans vos mains tous les Citoyens de ce vaſte Empire. Nous briguons l'honneur de jurer avec vous une fidélité inviolable au ſalut de la Patrie, à la Nation, à la Loi & au Roi : nous le ſollicitons au nom d'une Cité que vous avez rempli d'admiration & de reconnoiſſance.

Il n'y a plus de diſtance pour les Français : le civiſme a tout rapproché ; Bordeaux eſt à nos portes. Qu'il ſoit accordé à nos Citoyens de ſe

confondre dans nos murs avec les vôtres, de les recevoir dans nos bras, de nous répandre dans les leurs ; & de ſceller pour pacte inébranlable l'alliance des deux Cités. Le jour eſt prochain où nous devions recevoir nos voiſins, & nous unir par un ſerment commun : combien il eſt doux pour nous de vous compter dans ce moment au nombre de nos voiſins ! combien cette fête va devenir intéreſſante pour ces contrées, lorſque nous y jouirons de votre gloire, & qu'elle deviendra la nôtre !

Nous en avons écrit à votre Milice citoyenne ; mais c'eſt de vous, Meſſieurs, que nous devons obtenir cet important ſuccès. Nous attendrons votre détermination avec la plus vive impatience.

Nous ſommes avec une ardeur également fidelle & reſpectueuſe,

VOS FRERES ET BONS AMIS.

27 *Mai* 1790.

*Lettre des Officiers Municipaux de Toulouſe, à M. de Courpon, Major-Général de l'armée Bordelaiſe, commandant le détachement à Moiſſac.*

Monsieur le Major-Général,

Nous venons de recevoir les dépêches que M. Delmas nous a remiſes de votre part. Il a fallu céder à l'impatience de nos concitoyens, qui demandoient avec le plus vif empreſſement de nouvelles de nos freres de Bordeaux. Il a fallu leur lire & ces délibérations de votre Municipalité, monument de patriotiſme & de ſageſſe, & les actes de cette brillante expédition, que l'hiſtoire conſacrera pour être à la poſtérité des leçons immortelles de courage & de civiſme, & les décrets de nos auguſtes Repréſentans, qui couronnent vos efforts. Quel ſpectacle en effet vous donnez à la Nation ! Quel prodige de la régénération publique !

Mais des éloges ſont un trop foible tribut pour nos freres de Bordeaux : c'eſt par notre zele & par la réunion de nos efforts aux vôtres, que nous devons vous honorer. Un cri indélibéré s'eſt fait entendre du ſein de notre Commune : elle a de-

mandé que M. Delmas retournât à vous pour proposer aux braves Bordelais un pacte éternel d'alliance, d'amitié & de fraternité. Déjà nous avions proposé une fédération de Légion à Légion, de Municipalité à Municipalité, de Ville à Ville : nous nous livrions à cette douce pensée, & nous en pressions l'exécution, lorsque le courage & le civisme des Bordelais, franchissant les distances dans une Cité célebre par sa renommée, nous offre des voisins chéris, & nous fait jouir de leurs vertus. Daignez, M. le Major-Général, daignez proposer à votre Milice citoyenne de venir s'unir à nous, mêler ses vœux aux nôtres pour la gloire & la liberté des Français, pour le triomphe de la cause commune. Si la réunion de forces en masse est suspendue, si l'élan de votre patriotisme aura suffi pour en imposer aux ennemis du bien public, une députation que nous vous demandons, l'intervention des Bordelais dans notre pacte, fera un signe à jamais imposant & glorieux, qui étouffera tous les intérêts privés, & ralliera sans efforts tous les sujets de la Loi à la régénération.

M. Delmas ne nous a pas laissé ignorer tout ce que nous vous devons de reconnoissance pour l'accueil distingué qu'il a reçu de vous. Combien nous désirerions de vous l'exprimer ici au sein d'une famille, que vous avez daigné regarder comme la vôtre !

Nous sommes, &c.

## *Réponse des Officiers Municipaux de Bordeaux, à ceux de Toulouſe.*

*Bordeoux, le 31 Mai 1790.*

MESSIEURS ET CHERS CONFRERES,

LES actes d'un patriotiſme ferme & éclairé portent en eux-mêmes leur récompenſe ; ils laiſſent à ceux qui les ont faits une jouiſſance délicieuſe ; cependant votre lettre nous a fait éprouver que cette ſatisfaction intérieure peut s'accroître infiniment par les louanges des bons Citoyens ; vous avez élevé à nos propres yeux l'opinion de notre conduite ; & s'il nous eſt permis d'en tirer quelque gloire, vous la partagez bien par l'impreſſion vive & ſublime qu'elle a fait ſur vous.

Nous n'avions ambitionné, Meſſieurs, que l'honneur de nous montrer fidelles à une Conſtitution

qui rend à l'homme toute ſa dignité, qui lie tous les individus au bonheur général. Loin de nous toute penſée d'uſurper une prépondérance tendante à altérer l'équilibre qui doit régner entre toutes les parties du corps politique : accréditer, établir en France ce ſentiment de bienfaiſance univerſel qui en appelle tous les habitans à la plus parfaite égalité de droits, qui n'en laiſſe aucun iſolé, expoſé à l'oppreſſion, voilà quel fut notre but : vous nous avez jugés à cet égard avec autant de juſtice que de ſenſibilité, & c'eſt ce qui excite ſur-tout notre reconnoiſſance.

Puiſqu'il exiſte entre vous & nous une ſi grande conformité de vues & de principes, l'intervalle entre votre Ville & la nôtre eſt vraiment comblé, & nous acceptons avec ttanſport la propoſition que vous faites d'une alliance qui nous unira à jamais pour le maintien de la Conſtitution, pour confondre vos vœux & les nôtres, pour les rapporter tous à ce centre commun.

Vous aurez appris, avant que cette lettre vous parvienne, que l'ordre eſt rétabli à Montauban, & que notre détachement revient ; nous écrivons à M. de Courpon, pour qu'il envoie dans votre Ville ſix Députés qui iront former en notre nom le contrat ſacré qui doit identifier nos Concitoyens reſpectifs & ceux de votre voiſinage ; nous regretons tous de ne pouvoir pas être témoins de cette importante ſolemnité. Heureux dépoſi-

taires de ce pacte de famille, puissiez-vous en goûter long-temps les douceurs.

Nous sommes avec les sentimens les plus tendres & les plus fraternels,

MESSIEURS ET CHERS CONFRERES,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

LES MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX.

BASSETERRE, Secrétaire-Greffier, *signé.*

## *Extrait des Regiſtres de la Maiſon Commune de la ville de Bordeaux.*

Du Dimanche 29 Mai 1780.

CE jour, les Maire & Officiers Municipaux de Bordeaux ſont entrés : lecture faite d'une Délibération de MM. les Maire & Officiers Municipaux de Toulouſe, du 26 Mai 1790, & d'une lettre de ladite Municipalité à celle de Bordeaux, du même jour,

Ont arrêté, 1°. de faire tranſcrire ſur les regiſtres leſdites Délibération & Lettre de la Municipalité de Toulouſe, comme un monument éternel du dévouement des deux Cités à la choſe publique, au maintien de la Conſtitution du Royaume, de leur fidélité à la Nation, à la Loi & au Roi, & de leur réciproque bienveillance tant de Cité à Cité, que de Citoyen à Citoyen.

2°. De répondre à Meſſieurs les Maire & Officiers Municipaux de Toulouſe pour les remercier de leurs ſentimens & de leurs offres.

3°. D'accepter, conformément aux Décrets de l'Aſſemblée nationale, ſanctionnés par le Roi, le pacte d'union & de fraternité qu'ils nous propoſent, & d'autoriſer la Garde nationale de Bor-

deaux à former le même pacte avec la Garde nationale de Toulouſe.

4°. Qu'à cet effet, la préſente Délibération ſera envoyée à M. de Courpon, Major-Général de la Garde nationale de Bordeaux, & commandant le détachement de la Garde actuellement à Moiſſac; lequel eſt prié & requis d'en faire lecture audit détachement aſſemblé, & autoriſé à faire procéder au choix de ſix Députés pour ſe tranſporter à Toulouſe & ſe préſenter à Meſſieurs les Maire & Officiers Municipaux de ladite Ville.

5°. Que les ſix Députés, tels qu'ils ſeront choiſis, mettront ſous les yeux de Meſſieurs les Maire & Officiers Municipaux de la ville de Toulouſe, la préſente délibération, laquelle leur tiendra lieu de mandat & procuration, pour conſentir au nom de la Municipalité de Bordeaux le pacte d'union & de fraternité avec la Municipalité de Toulouſe, tel qu'il plaira à ladite Municipalité de le rédiger d'après les offres contenues en ſes délibérations & lettres ci-deſſus énoncées.

6°. Que les mêmes Députés pourront être chargés par le détachement aux ordres de Monſieur de Courpon, de contracter avec Meſſieurs de la Garde nationale de Toulouſe, le pacte fédératif, auquel tant la Garde nationale de Toulouſe que celle de Bordeaux, ſont invités par Meſſieurs les Maire & Officiers Municipaux de Toulouſe.

7°. Et attendu que la délibération & lettre de

la Municipalité de Toulouſe intéreſſent tous les Citoyens de Bordeaux, il eſt ordonné que tant ladite délibération & lettre, que la préſente délibération & réponſe, ſeront imprimées pour être diſtribuées & rendues publiques dans toute la Ville. Signé, le Comte de Fumel Maire; Lagarde, Sejourné, Louvrié, Bazanac, Carteiron, Crozilhac, Duranteau, Martignac, Deſmirail, Gramont de Caſtera, Vigneron, Courau, Officiers Municipaux; Barennes, Procureur de la Commune; Duranthon, Subſtitut; Baſſeterre, Secrétaire-Greffier, ſigné.

A TOULOUSE,

Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie Royale des Sciences.